

## **A P E C**

ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT COLLONGEOIS

Membre du réseau « PATRIMOINE –ENVIRONNEMENT »

Mairie de Collonges-sous-Salève  
Monsieur Georges Etallaz, Maire  
6 rue de la Poste  
74160 Collonges-sous-Salève

Collonges, le 18 novembre 2019

### **Concerne : Le verger du Coin**

#### **Monsieur le Maire,**

Comme convenu avec Messieurs Philippe Chassot et Christophe Béroujon, l'APEC vous renouvelle sa demande de fermer l'accès aux voitures au verger du Coin.

Lors de notre rencontre du 08 novembre 2019 à la Mairie réunissant le bureau de l'APEC, Messieurs Philippe Chassot, Christophe Béroujon et Emeric Gallice, nous avons abordé la problématique du verger situé au-dessus du parking du Coin.

Monsieur Emeric Gallice, membre du Conseil d'administration d'Apollon74, a en effet « tiré la sonnette d'alarme » concernant son occupation partielle par un parking-voitures, autorisé par la Mairie, pour les randonneurs qui montent au Salève.

Ce verger, riche en arbres fruitiers divers, a été planté en 2005 à l'initiative du Syndicat Mixte du Salève et d'Apollon74 ; les enfants de l'école primaire de Collonges ont contribué à sa plantation. Or, aucun de ces deux acteurs à l'initiative n'a été contacté au sujet de la transformation du verger en parking.

Lors de la rénovation du parking du Coin, l'APEC s'était opposée à ce qu'une partie du verger attendant devienne une zone de stationnement autorisée. Ce terrain présente un intérêt pédagogique certain pour les enfants de l'école et leurs enseignants, ainsi qu'un intérêt botanique pour les riverains et plus largement les Collongeois. Il aurait donc dû rester ouvert au public en totalité.

De plus, le passage répété des véhicules a engendré un tassement de la terre et il est à craindre une asphyxie des racines des arbres, qui menace leur équilibre et leur croissance.

Situation actuelle : la prairie qui abrite le verger est en partie réduite à l'état de terre battue, voire de champ de boue, sans compter les chocs contre les troncs qui endommagent l'écorce des arbres fruitiers. Une barrière de protection autour d'un des arbres a d'ailleurs été

entièrement détruite par une voiture et un des arbres est largement abimé au niveau de l'écorce.

Ces chocs et asphyxie menacent l'équilibre, la croissance et la santé des arbres.

L'APEC renouvelle donc sa demande d'interdire le stationnement des automobiles sur ce terrain et d'installer des barrières à l'entrée pour empêcher l'accès des véhicules des randonneurs. Ce verger doit être protégé et retrouver son bon état d'origine.

Suggestion pour pallier le manque de parking :

Les randonneurs peuvent être invités les jours d'affluence (WE et jours fériés), par des messages sur les panneaux lumineux d'information par exemple à garer leurs véhicules sur les parkings des écoles de Collonges et ensuite monter à pied par les sentiers des Chênes et des Vignes qui devraient être très prochainement fléchés (travail d'un des ateliers mobilité).

Dans l'attente d'une réponse positive de votre part, nous vous adressons, Monsieur le Maire, nos cordiales salutations.

**Le bureau de l'APEC**

**Copie aux adjoint-e-s de Collonges-sous-Salève :**

Mme Isabelle Filoche,  
Mme Brigitte Gondoin,  
Mme Dominique Bonnefoy  
M. Roland Vicat,  
M. Georges Socquet,  
M. Philippe Chassot,  
M. Christophe Bérroujon.

[E-mail : bureau@apec-collonges.net](mailto:bureau@apec-collonges.net)

[Site : http:// apec-collonges.net](http://apec-collonges.net)

---

BP29, 74160 Collonges-sous-Salève